

POSTULAT

Auteur Benoît Barras (suppl.), AdG/LA, Thomas Birbaum (suppl.), PLR, et Jérémy Savioz, Les Verts
Objet Pour un recensement efficace des violences envers les personnes LGBTI+
Date 09.05.2019
Numéro 4.0379

La Déclaration universelle des droits de l'Homme affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. La réalité est cependant bien différente, notamment pour les personnes LGBTI+. Ces dernières décennies, les combats en faveur de l'égalité; des personnes LGBTI+ ont abouti à certains progrès: partenariat enregistré, droit d'adoption des enfants du/de la conjoint-e ou encore divers programmes de lutte contre les discriminations. Malgré ces nombreuses avancées, il reste du chemin à parcourir afin d'atteindre une véritable égalité. Les personnes LGBTI+ subissent, aujourd'hui encore dans notre beau canton des violences symboliques et physiques. Trop fréquemment encore, elles souffrent d'inégalités et de discriminations. Cette situation est préjudiciable pour l'ensemble de notre société. L'égalité pourtant garantie par notre constitution fédérale du 18 avril 1999 (article 8, alinéa 2) n'est pas assurée pour les personnes LGBTI+.

L'ECRI, dans son 5e rapport sur la Suisse du 16 septembre 2014, tout comme l'ONU dans ses recommandations, conseille aux autorités suisses d'adopter une législation complète pour lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Suite à l'acceptation de l'extension de la norme pénale anti raciale, une législation contre les discriminations homo- ou bisexuelles va, dans le courant de ces prochaines années si le peuple le veut, être mise en place. Malheureusement, l'identité; de genre ne sera pas prise en compte par ce nouvel article 261bis du code pénal suisse. Cette nouvelle discrimination contre les personnes transgenres et intersexes va nourrir le discours de certain-e-s politicien-ne-s ou leaders et groupes religieux, validant et décomplexant ainsi ces propos et actes au quotidien auprès de la population.

Aujourd'hui encore en Suisse, l'on peut agresser, inciter à la haine et s'en sortir sans condamnation, signal terrifiant envoyé aux personnes LGBTI+ qui leurs signifient qu'elles ne sont toujours pas acceptées telles qu'elles sont. Ces agressions ont aussi lieu en Valais, que ce soit par des mots atroces ou des actes violents, sur internet, dans la rue ou dans le cadre familial, personnel et professionnel.

La fréquente impunité d'une grande part des agressions LGBTIphobes pousse les victimes au silence, à l'angoisse, à l'isolement et parfois au suicide (notamment chez les jeunes). On estime que seules 10 à 20% des agressions font l'objet d'une dénonciation. Selon les chiffres clés en Suisse, les jeunes LGB ont 2 à 5 fois plus de risque de faire une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuel-le-s (dont 50% avant l'âge de 20 ans). De leur côté, les personnes transgenres ont dix fois plus de risque de faire une tentative de suicide que les personnes cisgenres. Malgré les nombreuses recommandations, accords et traités européens, nationaux et cantonaux non contraignants ratifiés par la Suisse mais malheureusement pas ou peu mis en œuvre, les systèmes judiciaires et les polices cantonales ne prennent pas en compte le caractère spécifiquement homophobe et/ou transphobe d'une agressions. De fait, il n'existe toujours aucune statistique étatique de ce type d'agressions, malgré les demandes répétées des associations LGBTI+.

Les statistiques fourniront une image claire de la situation sécuritaire dans notre canton. Elles permettront de mieux appréhender les enjeux sécuritaires et l'activité des corps de police, en particulier pour les questions des agressions sur des personnes LGBTI+. Il est nécessaire que l'Etat connaisse l'ampleur de ces agressions afin de lutter de manière efficace contre les LGBTIphobies.

Dans un contexte de recrudescence des agressions physiques et verbales envers les personnes LGBTI+ rapportées auprès des associations des différents cantons et en Suisse,

des propos homophobes et transphobes véhiculés dans le débat public, il est plus que jamais nécessaire de modifier la pratique actuelle de la police afin que les agressions à caractère LGBTIphobes soient répertoriées en Valais. Pour ce faire, il est également indispensable de sensibiliser les polices municipales et cantonales à ces violences

Les députés signataires de cet objet parlementaire souhaitent envoyer un message fort aux autorités valaisannes, afin que le canton s'attaque à toutes les formes de discriminations des personnes LGBTI+ et mette tout en place afin que ces dernières puissent véritablement accéder à l'égalité en matière de droits, tant sur le papier que dans les faits.

Conclusion

Il est demandé au Conseil d'Etat de modifier la pratique actuelle de la police afin que les agressions à caractère LGBTIphobes soient répertoriées dans le canton. Les données des polices devront être analysées dans un rapport ou rendues accessibles à un observatoire de ces violences. Une formation de base tout comme des formations continues sur la gestion des agressions à caractère LGBTIphobe doivent être proposées à la police cantonale et communale.